Nations Unies A/56/915

Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 147 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II

Rapport final sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Somalie II

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

On trouvera ci-après le rapport final sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Somalie II, qui annule et remplace les prévisions de dépenses révisées et les données relatives à l'exécution du budget figurant dans les documents A/49/563/Add.2 à 4 datés respectivement des 23 mars, 9 juin et 17 juillet 1995, et dans le document A/50/741 daté du 9 novembre 1995.

On trouvera dans le présent rapport des renseignements sur les remboursements aux gouvernements ayant fourni des contingents, le montant des dépenses, la situation de trésorerie, les engagements non réglés et les contributions mises en recouvrement et non acquittées.

Les décisions devant être prises par l'Assemblée générale sont énoncées au paragraphe 1.

* La note explicative exigée par l'Assemblée générale en cas de présentation tardive d'un rapport aux services de conférence (résolution 53/208, sect. B, par. 8) n'a pas été jointe au présent document.

02-33460 (F) 030502 030502

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Vue d'ensemble	1	3
II.	Introduction	2–3	3
III.	État des remboursements aux gouvernements ayant fourni des contingents	4–5	4
	A. Gouvernements ayant fourni des contingents	4	4
	B. État des remboursements	5	4
IV.	Matériel appartenant aux contingents	6–7	4
	A. Méthode de remboursement	6	4
	B. Ressources nécessaires	7	4
V.	Exécution du budget	8–13	5

I. Vue d'ensemble

Tableau 1
Aperçu de l'exécution du budget
(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	**(5) = (2) + (4)**
Catégorie de dépenses	*Dépenses indiquées dans les rapports sur l'exécution des budgets*	*Dépenses effectives*	*Écart*	*Ressources supplémentaires nécessaires*	**Montant total des dépenses**
Total brut	**1 699 383,7**	**1 613 333,0**	**86 050,7**	**19 616,0**	**1 632 949,0**
Recettes provenant des contributions du personnel	12 966,5	11 226,8	1 739,7	–	11 226,8
Total net	**1 686 417,2**	**1 602 106,2**	**84 311,0**	**19 616,0**	**1 621 722,2**

1. **Pour les raisons données aux paragraphes 8 à 13 ci-après, les décisions devant être prises par l'Assemblée générale sont les suivantes :**

a) Réserver un montant de 19 616 000 dollars (montant brut et montant net) sur le solde des crédits ouverts (montant brut : 40 940 700 dollars; montant net : 39 990 400 dollars) afin de couvrir les demandes de remboursement et autres présentées par les gouvernements et non encore traitées;

b) Compte tenu des difficultés de trésorerie auxquelles continue de se heurter la mission, décider de suspendre à titre temporaire l'application des dispositions des articles 4.3, 4.4 et 5.2 d) du Règlement financier s'agissant de l'excédent restant, d'un montant brut de 21 324 700 dollars (montant net : 20 374 400 dollars).

II. Introduction

Le Conseil de sécurité a créé l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) par sa résolution 751 (1992) du 24 avril 1992 pour une période initiale de six mois. L'ONUSOM est devenue opérationnelle le 1er mai 1992. Ultérieurement, en vertu de la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité, en date du 3 décembre 1992, des dispositions ont été prises en vue de déployer la Force d'intervention unifiée. Celle-ci visait à assurer dans les plus brefs délais un environnement sûr, afin que les secours humanitaires puissent parvenir à la population, sous le commandement et le contrôle unifiés des forces participantes. Par sa résolution 814 (1993) du 26 mars 1993, le Conseil de sécurité a décidé, entre autres, d'augmenter l'effectif des forces de l'ONUSOM et d'élargir son mandat pour une période initiale devant prendre fin le 31 octobre 1993. À partir du 1er mai 1993, l'Opération a pris en charge le contrôle administratif et budgétaire des opérations qui relevaient auparavant de la Force d'intervention unifiée. Le mandat de l'Opération élargie, laquelle a été dénommée ONUSOM II, a été prorogé en vertu de plusieurs résolutions successives du Conseil de sécurité, dont la dernière (résolution 954 (1994) du 4 novembre 1994) a prorogé le mandat de l'Opération pour une dernière période allant jusqu'au

31 mars 1995. Au début du mois de mars 1995, le personnel militaire d'ONUSOM II s'était entièrement retiré de la Somalie mais des dispositions ont été prises afin de maintenir à Nairobi (Kenya) jusqu'au 30 juin 1995 un certain nombre de fonctionnaires internationaux et d'agents d'appui locaux pour terminer les tâches administratives liées à la clôture de l'Opération.

3. Les renseignements sur la liquidation des avoirs de l'ONUSOM figurent dans le rapport du Secrétaire général en date du 4 mai 1998 (A/52/882). L'Assemblée générale a été priée de prendre note de ce rapport.

III. État des remboursements aux gouvernements ayant fourni des contingents

A. Gouvernements ayant fourni des contingents

4. Depuis le début de l'Opération, les pays suivants ont fourni des contingents à l'ONUSOM : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Belgique, Botswana, Canada, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Koweït, Malaisie, Maroc, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République de Corée, Roumanie, Suède, Tunisie, Turquie et Zimbabwe.

B. État des remboursements

5. Les dépenses relatives aux contingents ont été remboursées dans leur totalité, sur la base des taux standard.

IV. Matériel appartenant aux contingents

A. Méthode de remboursement

6. Au paragraphe 4 de la section 1 de sa résolution 51/218 E du 17 juin 1997, l'Assemblée générale a réaffirmé que pour les missions lancées avant le 1er juillet 1996, les pays avaient la possibilité de choisir la nouvelle méthode de remboursement ou l'ancienne. Les 28 pays ayant fourni à l'ONUSOM du matériel appartenant aux contingents ont tous opté pour l'ancien système.

B. Ressources nécessaires

7. Comme indiqué au tableau 2 ci-après, on estime à 134 950 400 dollars le montant total des ressources nécessaires pour rembourser les pays au titre du matériel appartenant aux contingents mis à la disposition de l'ONUSOM. Ce montant estimatif comprend 109 460 700 dollars de frais d'amortissement calculés sur la base des directives données aux pays fournissant des contingents dans l'aide-mémoire du Département des opérations de maintien de la paix daté du 18 janvier 1995, c'est-à-dire selon l'ancien système, ainsi qu'un montant de 13 481 400 dollars au titre des articles consomptibles. Au 31 décembre 2001, les acomptes versés aux pays fournisseurs de contingents au titre de ce matériel se montaient à 107 371 300

dollars. En outre, le coût du matériel perdu en Somalie, essentiellement du fait d'actes d'hostilité, représente un montant estimatif de 12 008 300 dollars.

Tableau 2
Ressources nécessaires pour le remboursement du matériel appartenant aux contingents et des articles consomptibles
(En dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Matériel appartenant aux contingents	109 460 700
Articles consomptibles	13 481 400
Total partiel	**122 942 100**
Acomptes versés	(107 371 300)
Total partiel	**15 570 800**
Pertes de matériel	12 008 300
Montant total dû	**27 579 100**

V. Exécution du budget

8. L'Assemblée générale a ouvert et réparti entre les États Membres des crédits d'un montant total brut de 1 804 404 500 dollars (montant net : 1 785 763 000 dollars) pour le fonctionnement de l'ONUSOM. Le montant brut des dépenses s'est élevé à 1 699 383 500 dollars (montant net : 1 686 417 200 dollars), comme indiqué dans les rapports sur l'exécution du budget en date des 29 juin 1993 (A/47/916/Add.1), 15 juillet 1994 (A/48/850/Add.1), 9 juin 1995 (A/49/563/Add.3), 17 juillet 1995 (A/49/563/Add.4) et 9 novembre 1995 (A/50/741). L'Assemblée générale a statué sur l'emploi de soldes inutilisés d'un montant brut de 150 130 800 dollars (montant net : 143 666 400 dollars) correspondant à la période du 1er mai 1992 au 31 mai 1994.

9. Un solde inutilisé d'un montant brut de 40 940 700 dollars (montant net : 39 990 400 dollars) demeure en raison des économies réalisées par suite de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, comme il apparaît dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3
État Récapitulatif des ressources
(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	*Montant net*
1. Crédits ouverts	1 804 404 500	1 785 763 000
2. Dépenses	1 613 333 000	1 602 106 200
Montant total (1moins 2)	**191 071 500**	**183 656 800**
Soldes portés au crédit des États Membres	150 130 800	143 666 400
Solde des crédits ouverts	**40 940 700**	**39 990 400**

10. Des ressources sont nécessaires pour donner suite aux demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents et des biens et services fournis dans le cadre de lettres d'attribution et au titre des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité. Or le montant nécessaire est supérieur aux montants inscrits dans les comptes créditeurs. Comme il apparaît au tableau 4 ci-après, le déficit s'établit à 19 616 000 dollars. Le solde inutilisé des crédits ouverts est toutefois suffisant pour couvrir les besoins.

Tableau 4
Ressources nécessaires pour le règlement des demandes de remboursement et d'indemnisation
(En dollars des États-Unis)

	Montant
Ressources nécessaires	
Matériel appartenant aux contingent[a]	27 579 100
Demandes d'indemnité et autres émanant de gouvernements	3 436 900
Total partiel	**31 016 000**
Montants inscrits dans les comptes créditeurs	11 400 000
Déficit	**19 616 000**

[a] Voir tableau 2.

11. Bien qu'il soit inutile d'ouvrir des crédits supplémentaires pour l'Opération des Nations Unies en Somalie II, le règlement des demandes de remboursement et d'indemnisation ne peut être effectué faute d'argent disponible dans le compte spécial d'ONUSOM II. La situation de trésorerie au regard des montants dus est indiquée dans le tableau 5 ci-après.

Tableau 5
Situation financière au 31 décembre 2001
(En dollars des États-Unis)

	Montant
Solde de trésorerie	42 766 000
Besoins de liquidités	
Montants dus aux gouvernements et inscrits dans les comptes créditeurs	13 380 000
Autres montants inscrits dans les comptes créditeurs	3 751 000
Demandes de remboursement et d'indemnisation non réglées[a]	19 616 000
Encours de crédits	32 900 000
Autres dettes	380 000
Total partiel	**70 027 000**
Déficit	**(27 261 000)**

[a] Voir tableau 4.

12. Le déficit de trésorerie mentionné au paragraphe 11 ci-dessus est dû au montant élevé des quotes-parts non acquittées. L'état au 31 décembre 2001 des contributions mises en recouvrement pour l'Opération des Nations Unies en Somalie II figure au tableau 6 ci-après. Le Secrétaire général lance un appel aux États Membres qui n'ont pas réglé l'intégralité de leur quote-part à l'Opération pour qu'ils le fassent afin que les pays fournisseurs de contingents puissent être entièrement remboursés.

Tableau 6
État des contributions mises en recouvrement au 31 décembre 2001
(En dollars des États-Unis)

	Montant
Montant brut des crédits ouverts	1 804 404 500
Sommes portées au crédit des États Membres :	
Recettes provenant des contributions du personnel	(8 341 594)
Solde inutilisé	(150 130 800)
Total partiel	**(158 472 394)**
Montant net des contributions mises en recouvrement	1 645 932 106
Contributions reçues	1 584 498 878
Contributions mises en recouvrement et non acquittées	61 433 228

13. Toutes les ressources de trésorerie qui ont été enregistrées dans le compte spécial de l'Opération des Nations Unies en Somalie II, y compris les intérêts perçus et les recettes accessoires, ont été utilisées pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la mission. On trouvera pour information une récapitulation des autres sources de revenu dans le tableau 7 ci-après. En raison du déficit de trésorerie

persistant enregistré dans le compte spécial, il est demandé à l'Assemblée générale de bien vouloir suspendre l'application des dispositions des articles 4.3, 4.4 et 5.2 du Règlement financier en ce qui concerne l'excédent restant, d'un montant brut de 21 324 700 dollars (montant net : 20 374 400 dollars).

Tableau 7
Autres sources de revenu au 31 décembre 2001
(En dollars des États-Unis)

	Montant
Virements en provenance d'autres fonds[a]	103 000
Intérêt perçu	8 403 409
Dépenses accessoires	6 712 616

[a] Recettes en provenance du Fonds d'affectation spéciale pour le commandement unifié de la Somalie.